



Terrasse en rez de jardin non fermée

Par **vincezag**, le **05/02/2009** à **18:20**

Bonjour,

Je suis acutellement locataire d'un appartement en rez de jardin,dans une propriété privée accessible a tout le monde car le petit portillon n'est jamais fermé à clé (et facilement enjambable par sa hauteur!). Je possède une terrasse qui n'est pas du tout fermée... (n'importe qui passant dans la rue peut y accéder), ai je le droit d'imposer une barriere ou autre a mon propriétaire? J'ai déjà eu des problemes de vols et d'autres genres que j'ai immediatement signalés à l'agence immobilière mais en vain...

Merci d'avance

Cordialement

Vincente ZAGATA